

# **COMMUNE DE NOYELLETTE**

## **Compte rendu de la séance du 13 avril 2021**

La séance ouverte à 19h00 et close à 20h35.

### **Ordre du jour:**

**La préfecture autorise les réunions des organes délibérants, dans le respect des gestes barrières et à huis clos, afin de maintenir le bon fonctionnement des communes, notamment les prises de décisions économiques.**

**REUNION DE CONSEIL A HUIS CLOS en raison de la crise sanitaire. Merci de venir avec un masque de protection, du gel hydroalcoolique sera mis à disposition dans la salle.**

**Merci de nous prévenir en cas d'absence, afin d'assurer le quorum (1/2 des membres). Les élus absents peuvent établir un pouvoir à remettre à un élu présent (1 pouvoir maximum par élu).**

**Pensez à vous munir de votre attestation de déplacement ainsi que de la présente convocation pour justifier votre déplacement en cas de contrôle.**

- Vote du budget primitif 2021
- Vote des taux communaux
- Questions diverses
  - \* réparations DECI

Présents : Nadine VENDEVILLE, Sylvain DEBERLES, Anne-Sophie LARIVIERE, Agnès PEZZA, Anne-Marie LEBRAN, Alice LEGRAND, Aurore COUPPE, Guillaume COLLIEZ, Vincent PUCHOIS, Maryline BOLIN, Antoine DOMANIECKI

Absents :

Représentés :

### **Délibérations du conseil:**

#### **Vote du Budget Primitif 2021**

#### **Vote des taux communaux 2021 ( DE 2021 28)**

La séance ouverte, Mme le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite modifier les taux communaux d'imposition qui étaient en 2020 de 13.78 % pour la Taxe Foncière Bâti, de 36.42 % pour la Taxe Foncière Non Bâti.

La taxe d'habitation n'étant plus compensée pour les communes en 2021, la part d'imposition votée par le département est attribuée aux communes soit 22,26 %

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal décide de voter les taux communaux d'imposition comme suit :

**Taxe Foncière Bâti : 36,04%**  
**Taxe Foncière Non Bâti : 36.42%**

#### Encaissement chèque groupama ( DE 2021 29)

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu un chèque de groupama pour la prise en charge des frais de réparations de la verrière de l'école.

Elle précise que le chèque s'élève à 1497,60 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à encaisser le chèque de groupama d'une valeur de 1497,60 €.

#### Entretien réseau DECI (DE 2021 30)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le récent contrôle du réseau de défense extérieure contre l'incendie réalisé par Sécurité Incendie Christian Parent, qui a conclu le marché public du groupement de commandes encadré par la communauté de communes des Campagnes de l'Artois. Elle rappelle que l'entretien de ce réseau est sous la responsabilité du Maire et qu'il est fortement recommandé d'effectuer sa remise aux normes.

Au bilan de ce contrôle, quelques réparations et remises aux normes du réseau ont déjà été validées par délibération du 03/10/2020. L'entreprise a présenté un devis complémentaire, correspondant aux éléments à commander sur mesure pour sécuriser le trou d'homme de la citerne. Ce devis s'élève à 878 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime valide les travaux d'entretien et de remise aux normes pour un montant de 878 €HT.

#### **Autres sujets ne nécessitant pas de délibérations :**

##### DECI :

Madame le Maire fait lecture de l'avis du sdis sur la contribution annuelle votée par le département, 28 € par habitant, que la commune devra verser en 2021.

##### 8 mai :

Vu la conjoncture actuelle, Madame le Maire propose de limiter la commémoration du 8 mai 2021 à la seule présence du Maire et de ses Adjoints.

Mme Larivière se charge de commander la gerbe.

##### Voisins Vigilants :

Madame le Maire expose la demande de Mr Domaniecki sur les voisins vigilants. Elle lui laisse la parole pour exprimer ses attentes. Mr Domaniecki demande si une adhésion à un système comme les "voisins vigilants" pourrait intéresser le Conseil municipal afin de limiter les éventuelles incivilités sur la commune.

L'ensemble du conseil municipal valide cette proposition et demande à Mr Domaniecki d'établir les recherches pour connaître les différents systèmes et leurs conditions d'adhésion.

Quads :

Mme Larivière évoque les problèmes rencontrés avec des quads qui nettoyaient leurs roues en tournant dans le gué alors que des enfants étaient à proximité.

Ce genre de comportements engendre des risques sécuritaires pour les usagers et environnementaux avec pollution du Gy.

Il est demandé de réfléchir à une solution pour limiter ces comportements (limite de passage au bout de la rue d'enfer, chemin pédestre, ...)

Il est ajouté que certains tracteurs avec leur charrue empruntent le gué pour se nettoyer.

Fait à Noyellette, le 13/04/2021

N. VENDEVILLE, Maire

**Mr DEBERLES Sylvain    Mme LARIVIERE Anne-Sophie    Mme LEGRAND Alice**

**Mr COLLIEZ Guillaume    Mme COUPPE Aurore    Mme LEBRAN Anne-Marie**

**Mme PEZZA Agnès    Mr PUCHOIS Vincent    Mme BOLIN Maryline**

**Mr DOMANIECKI Antoine**